

LETTRE MENSUELLE n°13

Nadège HAVET

SÉNATRICE DU FINISTÈRE

Nov/Déc
2022

Édito

Les cérémonies des vœux : retour d'un moment incontournable de la vie de nos communes !

Élue sénatrice du Finistère depuis deux ans, je vais enfin pouvoir participer aux cérémonies des vœux organisées par nos communes. La crise sanitaire avait en effet mis entre parenthèse ce moment incontournable de notre vie démocratique locale. L'occasion pour moi de saluer l'action des maires et de leurs équipes. Je m'en rends compte chaque semaine dans le cadre de mes visites de territoire : nos communes offrent à leur population des conditions très favorables en termes de cadre de vie. Il faut le dire, nous disposons dans notre département d'un très bon niveau d'équipements, qu'ils soient sportifs, scolaires ou encore culturels. Je peux en témoigner, nos élus locaux sont très engagés, ils se battent au quotidien pour faire vivre nos services publics essentiels de proximité : les crèches, les écoles, les routes, les gymnases... Ces cérémonies des vœux permettent également de réunir les « forces vives de nos communes », au premier rang desquelles figurent les bénévoles, qui contribuent au maintien du lien social sur nos territoires. Ils encadrent et accompagnent nos enfants, organisent des manifestations, des événements, entretiennent notre patrimoine, contribuent à la solidarité, et tant de choses encore ! Qu'ils en soient remerciés ! Derrière chaque citoyen, il y a cet environnement indispensable composé de clubs, de bénévoles et de politiques locales qui favorisent le « vivre ensemble », malgré la succession des crises, cet écosystème solidaire perdure, c'est notre richesse.

A tous, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2023.

Zoom sur...
un projet local



L'Opération de revitalisation du territoire Lesneven-Le Folgoët

Le 15 décembre dernier, j'ai participé à la signature entre la Communauté de Communes de Lesneven-Côte des Légendes et les services de l'État dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire de Lesneven-Le Folgoët. La signature de la convention va permettre d'activer plusieurs leviers qui permettront au territoire de mener une politique de revitalisation de ses centres villes, ou encore d'activer le dispositif Denormandie (aide fiscale pour favoriser et améliorer la location). La CLCL, et les communes concernées vont, grâce à cette convention, bénéficier d'un accompagnement fort de l'État.

**Le chiffre
du mois**
16 700

C'est le nombre d'emplois créés dans la Fonction Publique Territoriale, au cours de l'exercice 2021, selon un rapport de la DGAFP. Le bloc communal connaît une progression de ses effectifs de près de 1 % sur cette même période. Au total, les trois versants de la Fonction Publique comptent, au 31/12/2021, 5,7 Millions d'agents

Brèves

• Forfait Mobilité durable dans la Fonction Publique : parution d'un décret

L'octroi du FMD et ses modalités sont définies par délibération de l'assemblée délibérante. Un décret, du 13/12/22 vient élargir le dispositif. Les infos ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT0046733396>

• Parution d'une note sur la démographie dans l'enseignement de 1^{er} degré

Les effectifs dans les établissements du 1^{er} degré sont en baisse de 1 %. 27 académies, dont la Bretagne sont concernées par ces baisses.

<https://www.education.gouv.fr/les-eleves-du-premier-degre-la-rentree-2022-343804>

• Lancement d'un appel à projet « Prévention des conduites addictives »

Un appel à projet, à destination des communes et EPCI a été lancé pour les collectivités souhaitant s'engager dans une politique de lutte contre les conduites addictives. Date limite de dépôt des dossiers : le 31 mars 2023.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildecu-collectivites-2023>

• Nomination des référents déontologues des élus locaux

Par un décret du 6 décembre, les modalités et critères de désignation des référents déontologues des élus locaux ont été fixées. A retenir : ils doivent être nommés pour le 1^{er} juin 2023 au plus tard, et peuvent être « mutualisés », notamment à l'échelle de l'EPCI.

<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT0046690746>

• Réalisez vos projets locaux !

RAPPEL : Découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Travaux parlementaires

Focus sur...

L'extension du décret « zones tendues »

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des agglomérations, est l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. C'est fort de ce constat qu'a été institué le Zéro Artificialisation Net à horizon 2050. Cet objectif ambitieux et nécessaire de densification des zones urbaines va néanmoins avoir pour effet de créer un déficit de foncier disponible qui risque d'accélérer les tensions sur un marché déjà en situation très critique, particulièrement en zones littorales.

C'est pourquoi, avec plusieurs de mes collègues, nous avons proposé, au cours de l'examen du PLF 2023, de permettre la décorrélation des taux de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière pour l'ensemble des communes situées en zone littorale. Malgré un vote favorable au Sénat, cette proposition n'a pas été retenue.

Un consensus a néanmoins été trouvé pour élargir la liste des territoires situés en « zone tendue », par la modification de l'article L-232 du CGI. Désormais, pourront être définies comme communes en « zone tendue », celles qui connaissent « un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant ». La liste des communes sera fixée par décret. Toutes celles qui y figureront pourront instituer la Taxe sur les logements vacants, mais surtout, majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60 % leur taux de taxe d'habitation.

A venir

• Les cérémonies des vœux 2023

Je me déplacerai dans de nombreuses communes, pour participer aux cérémonies des vœux de 2023.

• Fonds pour le Développement de la vie Associative

Le 13 janvier, je participerai à la réunion de cadrage du FDVA 2023.

• Débat sur la gestion de l'eau au Sénat

Le 10 janvier prochain, j'interviendrai, en séance publique au Sénat sur la thématique de la gestion de l'eau dans une perspective économique et écologique.

Mes rencontres en circonscription

Le 17 novembre, j'ai organisé une réunion à l'attention des élus locaux, sur la thématique des déserts médicaux. Un événement organisé en collaboration avec la Faculté de médecine.

Le 2 décembre j'ai assisté à l'AG de l'AMRF 29, qui s'est déroulée à Plouvorn. L'association est particulièrement dynamique ; près d'une centaine de maires étaient présents à cette réunion !

Le 3 décembre j'étais à Douarnenez pour l'inauguration de l'aire de jeux inclusive de la commune. Une réalisation exemplaire !

Le 5 décembre, je me suis rendue au siège de l'Association Tutélaire du Ponant, pour évoquer les contraintes spécifiques de son secteur d'activité.

Le 9 décembre, j'étais à Camaret sur Mer pour rencontrer le Président des Architectes des bâtiments de France. L'occasion d'échanger sur l'impact de loi EnR sur la protection de notre patrimoine protégé.

« Cartes Blanches à ... » : au cours des mois de novembre et décembre, je me suis déplacée à Pouldreuzic, Taulé, Peumerit, et Pont Aven dans le cadre de mes visites de territoire.

Mes interventions au Sénat et dans les Ministères

- Le 13 décembre, j'ai échangé avec l'association de collectivités locales France Urbaine sur le sujet de la prise illégale d'intérêts. Un échange constructif, et des propositions concrètes, transmises au Gouvernement.
- J'ai déposé plusieurs Questions Ecrites au Gouvernement, sur différents sujets : les conséquences d'un délestage électrique sur les activités conchylicoles, ou encore la réduction des médicaments non utilisés. Mes QE <https://www.senat.fr/quesdom.html>
- Avec mes collègues parlementaires bretons, nous avons écrit à la Ministre déléguée aux CollTerr pour solliciter un réexamen des indicateurs financiers permettant le calcul des dotations de péréquation.

Pour
me contacter

Permanence :

1 place de la Gare,
29870 Lannilis

Sénat :

Palais du Luxembourg,
15, rue de Vaugirard,
75291 Paris Cedex 06

nadegehavet.bzh
n.havet@senat.fr

